



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [Bernard Gauthier](#)

**Date de la demande:** 2021-03-31 19:42:32

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je les résumerai en trois mots: PARLER-ÉVALUER-VÉRIFIER.

D'abord, il est primordial de PARLER à l'auteur du signalement et à la victime.

Ce faisant, je pourrai ÉVALUER la situation en posant les bonnes questions, sans juger, en employant le bon ton. Évidemment, le fait de compléter la grille d'évaluation du cas est au coeur de ce processus.

Enfin, je dois VÉRIFIER: combien de personnes sont impliquées, que sont-elles en mesure de me dire ?

Évidemment, je privilégierai des rencontres individuelles, afin de m'assurer de la confidentialité de la démarche et d'un portrait juste de la situation

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il y a, au centre de tout cela, une victime qui doit être écoutée et respectée.

Dans tout le processus, il faut éviter de porter des jugements (notamment si la diffusion d'images/vidéos découle, par exemple, d'une erreur de jugement). Je dois encourager la victime à conserver une image positive d'elle-même et à aller au bout de la

démarche.

Dans le cas d'une personne impliquée qui refuse de collaborer, je dois m'assurer d'intervenir de la bonne façon et de recourir aux autorités compétentes si la situation le requiert.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans tout les processus, le respect de la CONFIDENTIALITÉ, lors de la cueillette d'information, est ce qui m'apparaît être à la fois le plus important et le plus délicat.

Je dois éviter de consulter les photos/vidéos dont on me parle et, ce faisant, je dois rassurer la victime.

Je dois agir de façon efficace et rapidement pour (toujours en lien avec la confidentialité) éviter toute diffusion d'images compromettantes.

À mon avis, c'est un enjeu crucial: préserver, en peu de temps, l'identité et l'intégrité de chaque personne potentiellement impliquée, ne rien divulguer aux médias qui manifesteraient de l'intérêt pour le sujet et ne pas transmettre d'informations sensibles qui permettraient d'identifier une victime ou d'autres "témoins".